

Informations de base	
2023/2569(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé Complétant 2016/0382(COD) Subject 3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/01/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
10/02/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)01086	Résumé
13/02/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/02/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
21/06/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		